

USA: les FAI vont-ils payer un droit de passage sur les réseaux ?

Les députés américains ont adopté une mesure historique qui risque de changer le visage d'Internet outre-Atlantique. En effet, la Chambre des représentants a voté à la majorité un texte qui met un terme à la neutralité des tarifs du Net.

Explications. Désormais, les opérateurs pourront facturer aux FAI et donc aux abonnés, mais aussi aux éditeurs de contenus, un droit de passage sur leurs réseaux en fonction du débit utilisé ou des services consultés. Les services les plus gourmands en bande passante paieraient une taxe: une Toile à deux vitesses, en somme. Cette mesure était réclamée par les opérateurs télécoms qui font pression pour que les fournisseurs d'accès participent indirectement aux investissements colossaux liés au déploiement des réseaux haut débit. Le lobby des opérateurs a donc payé malgré le lobby tout aussi puissant des partisans de la neutralité. eBay, Google ou encore l'emblématique Vinton Cerf ont multiplié les actions pour convaincre les internautes et les politiques de la pertinence du modèle de neutralité. En vain. Selon un député américain cité par *la Tribune*, « *cette mesure va changer Internet pour toujours* ». Chez Google, on estime que le texte aura des conséquences sur la création et l'innovation au sein d'Internet. La loi doit maintenant être votée par le Sénat. Si elle est définitivement adoptée, c'est toute l'économie américaine du Net qui risque d'être bouleversée. Avant l'Europe ?